

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 20 octobre 2004

L'an deux mille quatre le vingt octobre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages de la Mairie de Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. TARRISSE Jean-Marie - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. CALAS Alain - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. FOUCHERE Marc - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GELY William -

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CARCELLER Claude - M. YVANEZ André - M. DELFAU Gérard - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - Mme GUERRE Nicole -

Absents : - M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. GOUZIN Bernard - Mme WILLOQUAUX Béatrice - Mme VIVIEN Isabelle - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Guibault

Monsieur Jacques Andrieux a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
13 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**63-2004
ZAE Les Garrigues – Aniane : Budget annexe – décision modification n°1**

Madame F. Martin, rapporteur, explique qu'il est proposé de reprendre le résultat d'investissement 2003 du budget annexe ZAE Les Garrigues à Gignac en inscrivant ce résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement par une décision modificative.

Section d'investissement :

Désignation	Dépenses	Recettes
001 – 90 solde d'exécution d'investissement reporté	1 072.13 €	
3355 – 90 travaux		1 072.13 €

Section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses	Recettes
61521 – 90 entretien de terrains	1 072.13 €	
7133 – 90 variation en-cours de production de biens		1 072.13 €

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- cette décision modificative.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret